

INTERPELLATION URGENTE

Auteur Bernhard Frabetti, SVPO, et Michael Graber, SVPO
Objet Abus de l'aide sociale à Brigue
Date 08.11.2016
Numéro 2.0161

Actualité de l'événement

Affaire dévoilée par la presse en octobre 2016

Imprévisibilité

On ne pouvait pas prévoir que de tels dysfonctionnements auraient lieu en Valais malgré les institutions professionnelles.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure

Il est nécessaire d'obtenir tout de suite des explications pour pouvoir prendre rapidement des mesures correctives par voie parlementaire

En octobre 2016, la presse haut-valaisanne a révélé que, pendant des années, un couple résidant à Brigue-Glis n'avait pas déclaré les séjours à l'étranger de la femme. De janvier 2010 à décembre 2015, le couple a touché des indemnités de l'aide sociale. Toutefois, il a caché au centre médico-social du Haut-Valais que la femme séjournait en Macédoine six mois par année.

Par conséquent, pendant cette période, le couple a reçu des indemnités de l'aide sociale indues pour un montant de plus de 19 800 francs aux dépens de la commune de Brigue-Glis. Entre-temps, le ministère public du Haut-Valais a jugé le couple coupable de fraude et d'infraction à la loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale.

Heureusement, cet abus a été percé à jour. Cependant, le fait qu'une telle situation ait duré aussi longtemps malgré les institutions professionnelles porte à réfléchir.

Conclusion

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes:

- Le Département a-t-il connaissance d'autres cas similaires?
- Dans le cas présent, quelle est la probabilité que l'argent versé à tort puisse être repayé? (Le couple a touché des indemnités de l'aide sociale jusqu'en décembre 2015.)
- Les articles constitutionnels en vigueur (renvoi en raison d'abus de l'aide sociale) sont-ils appliqués en Valais en présence de cas comme celui-là?